



**Groupe de Travail**  
**« Foncier et patrimoine »**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques**

<b>Type de document</b>	Relevé des échanges
<b>Commission consultative ou Groupe de travail</b>	GT6f – R1
<b>Date de la réunion</b>	24 Juin 2010
<b>Lieu de réunion</b>	Chambre de Métiers Bayonne
<b>Diffusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participants</li> <li>• Site internet des GPSO : <a href="http://www.gpsso.fr">www.gpsso.fr</a></li> </ul>

**Ordre du jour**

- Présentation des principes de la Concertation en Etape 2
- Définition des objectifs et du planning de l'Etape 2 ainsi que l'enjeu de ce groupe de travail
- Présentation de la méthode évolutive de définition du tracé
- Présentation de la prise en considération du foncier dans l'élaboration du tracé
- Consultation des cartes au 1/25000<sup>ème</sup> milieu humain
- Consultation de cahiers d'orthophotoplans à l'échelle 1/10000<sup>ème</sup>

- **Liste des invités**

- ADASEA
- AUDAP
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque
- Chambre interdépartementale des notaires de Hautes Pyrénées, Landes, Pyrénées Atlantiques
- Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz
- Communauté de communes Errobi
- Communauté de communes Nive Adour
- Communauté de communes Sud Pays Basque
- Conseil de développement du Pays Basque
- Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
- Conseil Régional Aquitaine
- Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique
- CRPF Aquitaine (Centre Régional de la Propriété Forestière)
- Direction Départementale du Territoire et de la Mer - Pyrénées-Atlantiques
- Direction Départementale de la Cohésion sociale
- Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine
- DNID Pyrénées-Atlantiques
- ELB
- EPFL Pays Basque
- FDSEA 64
- Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
- FNAIM 64
- INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)
- INRAP Direction interrégionale Grand Sud Ouest
- Le Garant du lot 3
- ONCFS - Délégation régionale Sud-Ouest
- SAFER Aquitaine
- SCOT Agglomération Bayonne et Sud Landes
- SCOT Sud Pays Basque
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Atlantiques
- SMACEF
- Syndicat de défense du fromage d'AOC Ossau Iraty
- Syndicat de l'AOC Piment d'Espelette
- Syndicat des jeunes agriculteurs 64
- Syndicat des Sylviculteurs du sud ouest
- Université de Pau Pays de l'Adour
- 

- **Liste des invités présents**

- Jérôme AUDHUI – DREAL Aquitaine
- Richard BEITIA – Fédération de chasse 64
- Gaëlle BENCE – Chambre d'Agriculture 64
- Eric PENACQ – SAFER
- Michel VOVARD – SMACEF

• **Liste des animateurs et des représentants du maître d'ouvrage**

- Fabienne BARRERE – Egis
- Philippe LACROIX – RFF
- Etienne PICHER – RFF

**Documents envoyés préalablement à la séance**

- Note sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2
- Charte de la concertation
- Note méthode de l'analyse environnementale

### Déroulé de la séance

RFF présente les études et concertations prévues de mai 2010 (validation du fuseau de 1000 m par le COPIL) à la fin 2011 (dossier d'avant-projet sommaire).

L'objet de ce groupe de travail est de présenter la méthodologie d'analyse environnementale, la grille des enjeux hiérarchisés proposée en étape 2, et la problématique foncière associée au projet (emprises).

La grille présentée reprend les critères hiérarchisés validés en étape 1 pour la recherche des fuseaux et intègre de nouveaux critères en prenant en compte la précision des données de l'étape 2 pour la recherche d'un tracé.

RFF sollicite les membres des groupes de travail pour récolter leurs avis sur cette grille et sur la prise en compte des enjeux.

RFF précise enfin la méthodologie de prise en compte des enjeux fonciers et patrimoniaux :

- la première stratégie de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement ;
- à défaut de pouvoir éviter les enjeux, la nécessité de limiter l'impact du tracé sur ces derniers ;
- à défaut de limiter efficacement l'impact sur les enjeux, proposer des mesures compensatoires très en amont de la réalisation du projet.

RFF précise que le diaporama présenté en séance sera transmis avec le compte-rendu à l'ensemble des invités et des présents.

### Points marquants et conclusions

L'attention des participants est attirée par RFF sur :

- la poursuite du recueil des données, particulièrement sur l'agriculture et sur le milieu naturel afin d'obtenir un niveau de complétude satisfaisant à la fin de l'été pour identifier des hypothèses de tracé ;
- l'absence de données géotechniques à ce stade des études, qui peuvent avoir des incidences sur les solutions techniques à mettre en place, voire sur les hypothèses de tracés ;

Les membres du groupe de travail ont insisté sur les enjeux agricoles du secteur (petites parcelles imbriquées dans une urbanisation dense) et sur la nécessité de pratiquer une politique de stockage foncier adaptée.

RFF rappelle que le prochain groupe de travail aura lieu en octobre et présentera les hypothèses de tracés.

Entité	Propos	Réponse de RFF en séance
<b>Fédération de chasse 64</b>	« Souhaite que RFF prenne contact avec les acteurs locaux (associations, chercheurs, ...) sur leur connaissance du territoire (par exemple sur l'escargot de Quimper)? »	« Egis prendra contact avec la fédération de chasse pour récupérer les noms des structures et personnes à rencontrer dans le cadre des investigations écologiques. »
<b>SMACEF</b>	« Demande de prendre en compte les plateformes ferroviaires en enjeu fort, au même titre que les aires de service des autoroutes, dans la grille d'analyse ».	« RFF va faire évoluer la grille dans ce sens ».
<b>Chambre d'Agriculture 64</b>	« Demande d'intégrer les parcelles agricoles à enjeux fort ».	« RFF va faire évoluer la grille dans ce sens. Si ces parcelles sont inscrites dans les documents d'urbanisme (POS/ PLU, SCOT) elles seront intégrées. Dans le cas contraire, l'apport de la concertation et des études agricoles permettra de les identifier ».
<b>SMACEF</b>	« Précise que dans le cadre de l'arrêté loi sur l'eau de juin 2000, le SMACEF a réalisé des bassins de rétention d'eau et une concertation en vue de la gestion de ces espaces est en cours avec la fédération de chasse 64 ».	« Egis prendra contact avec le SMACEF pour récupérer le zonage de ces parcelles et les intégrera dans la cartographie des enjeux environnementaux ».
<b>SMACEF</b>	« Souhaite savoir comment va s'effectuer la prise en compte des demandes de permis de construire par RFF d'ici à la DUP ? »	« Dans un premier temps, les préfets de chaque département vont prendre des arrêtés de prise en considération de périmètre d'études. Ces arrêtés permettront aux services instructeurs de solliciter RFF pour avis sur tout permis de construire et transactions immobilières. Une fois la décision d'approbation ministérielle prise, le projet de ligne nouvelle pourra être qualifié de Projet d'Intérêt Général (PIG). Le PIG est opposable et inscrit dans les documents d'urbanisme ».

Entité	Propos	Réponse de RFF en séance
<b>Chambre d'Agriculture 64</b>	« Comment sont pris en compte les habitations situées à proximité du projet ? »	« Les habitations situées en dehors des emprises du projet, définies par rapport à l'espace nécessaire pour réaliser les travaux ne sont pas proposées à l'acquisition. Néanmoins, chaque situation particulière sera étudiée au cas par cas. »
<b>SAFER</b>	« Il apparaît nécessaire de mettre en place une politique de stockage foncier par anticipation. Dans le Pays Basque, il y a peu d'aménagements fonciers car les exploitations sont de faible taille. La pression foncière est très importante, donc les opportunités foncières sont très rares. »	« La politique de stockage foncier doit être menée au bon moment dans les études. Cette question a été abordée lors du dernier COPIL du 31 mai 2010. Ce dernier a validé la nécessité de lancer rapidement la réflexion sur le stockage foncier qui pourrait être lancée après la décision ministérielle d'approbation de l'APS ».
<b>Fédération de chasse 64</b>	« Les exploitations du pays basque sont de petite taille (en moyenne 5-7 ha). En cas d'impact du projet sur ces exploitations, celles-ci seront gravement touchées. »	« Les études spécifiques sur l'agriculture menées actuellement par la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques permettront de connaître plus précisément l'impact potentiel des hypothèses de tracés vis-à-vis des exploitations. Ce critère sera pris en considération dans l'élaboration des hypothèses de tracés, puis dans leur analyse comparative ».